

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Safer Grand Est accompagne la commune de Florange dans sa stratégie foncière

Le 2 septembre 2020, la commune de Florange et la Safer Grand Est ont signé une convention d'assistance à maîtrise foncière. Par le biais de ce partenariat, l'opérateur foncier régional met à disposition son expertise afin d'accompagner la commune dans le développement de son territoire, tout en préservant les ressources agricoles et en protégeant l'environnement.

Réunis dans la commune mosellane le mercredi 2 septembre matin, Rémy Dick, maire de Florange, et Gilles Becker, président du comité technique de Moselle de la Safer Grand Est, ont signé une convention-cadre les engageant pour une durée maximale de cinq ans. Dans le cadre du projet de la future autoroute A31 bis, qui a pour objectif de désengorger le sillon lorrain de Toul au Luxembourg, la Safer Grand Est avait fait l'acquisition de 58 ha de terres agricoles et naturelles. Ce stock étant situé en partie dans la zone périurbaine de Florange, la commune a souhaité saisir cette opportunité foncière pour ses futurs projets. Dans un premier temps, elle a défini qu'une surface minimale de dix hectares était nécessaire pour développer son territoire, qu'il s'agisse de logements, d'une zone d'activité économique ou d'infrastructures de transport.

Le partenariat mis en place définit les modalités d'accompagnement de la Safer Grand Est pour la mise en œuvre de la stratégie foncière de Florange. Ainsi, la Safer est en charge de la gestion foncière des projets, des négociations, des échanges et mises en réserve foncière. Elle a également pour mission de rechercher, de négocier et de mobiliser des terres sur la commune ou sur le territoire des communes voisines, afin de compenser d'éventuelles pertes pour des agriculteurs. Pour les projets d'urbanisation impactant plus de dix personnes (propriétaires indivisaires, nu propriétaires, usufruitiers, exploitants agricoles), un diagnostic foncier sera réalisé par la Safer Grand Est préalablement à toute négociation.